



COMITE SYNDICAL – Séance du MERCREDI 29 MARS 2017

Date de convocation : 23 mars 2017 - Date d'affichage : 23 mars 2017

Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 13 - Votants : 17

L'an deux mille dix sept, le mercredi vingt neuf mars à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Claude BENMUSSA

ETAIENT PRESENTS

CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC	
CHOISEL	:	Alexandra PICHON	Véronique MANOUVRIER
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Jean-Pierre DE WINTER	
MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON	
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
ST FORGET	:	Isabelle GAUTHERON	
ST LAMBERT DES BOIS	:	Jean-Marie CHARTIER	
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Claude LE MOGNE	Céline PERRIN
SENLISSE	:	Claude BENMUSSA	Christophe GASPARINI

ABSENTS REPRESENTES

CHATEAUFORT	:	Danielle MARIOT donne pouvoir à Claude BENMUSSA
CHEVREUSE	:	Claude GENOT donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Sandrine MICHOT donne pouvoir à Jean-Pierre DE WINTER
MAGNY LES HAMEAUX	:	Christine MERCIER donne pouvoir à Bertrand HOUILLON

ABSENTS EXCUSES

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET	Claire CHERET
CHATEAUFORT	:	Julie MAHLMANN	
ST FORGET	:	Maxime VERCRUYSSSE	
ST LAMBERT DES BOIS	:	Danielle TACYNIAK	

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal du 08/12/2016*
3. **BUDGET**
 - a. *Compte de Gestion 2016 du SIVOM*
 - b. *Compte de Gestion 2016 de la Régie des Distributeurs*
 - c. *Compte Administratif 2016 du SIVOM*
 - d. *Compte Administratif 2016 de la Régie des Distributeurs*
 - e. *Affectation des Résultats 2016 du SIVOM*
 - f. *Affectation des Résultats 2016 de la Régie des Distributeurs*
 - g. *Budget 2017 du SIVOM*
 - h. *Budget 2017 de la Régie des Distributeurs*
 - i. *Participations des Communes 2017*
4. *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 8h30.

Le Président présente deux nouveaux élus :

- Céline PERRIN qui remplace Isabelle THEISSIER de la Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Véronique MANOUVRIER qui remplace Christian MULLER de la Commune de Choisel.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Claude BENMUSSA est nommé « secrétaire de séance ».

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08/12/2016

Aucune remarque sur ce procès-verbal, il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. BUDGET

3.a. Compte de gestion 2016 du SIVOM

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.b. Compte de gestion 2016 de la Régie des distributeurs

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.c. Compte Administratif 2016 du SIVOM

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances du SIVOM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de 2016, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	2 267 191.27 €	Dépenses :	594 154.70 €
Recettes :	2 856 789.18 €	Recettes :	1 153 119.81 €
Résultat 2016 :	589 597.91 €	Résultat 2016 :	558 965.11 €

RESULTAT DE CLOTURE 2016

Fonctionnement		Investissement	
Exercice 2015 :	631 561.11 €	Exercice 2015 :	- 1 090 785.71 €
Part affectée à l'investissement 2016 :	- 497 785.71 €	Exercice 2016 :	558 965.11 €
Exercice 2016 :	589 597.91 €		
Résultat de clôture :	723 373.31 €	Résultat de clôture :	- 531 820.60 €

Le Président, ne participant pas au vote, sort de la salle en demandant au 1^{er} Vice-Président, Bertrand HOUILLON, de faire voter le Compte Administratif 2016.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

ARRETE à la somme totale de **85 000 €** le montant des restes à réaliser en dépenses qui doivent être repris au budget de l'exercice 2017.

ARRETE à la somme totale de **28 000 €** le montant des restes à réaliser en recettes qui doivent être repris au budget de l'exercice 2017.

ARRETE à la somme de **57 000 €** le montant déficitaire du solde des restes à réaliser repris au budget 2017.

FIXE à la somme **588 820.60 €** le montant du prélèvement sur l'excédent de la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

3.d. Compte Administratif 2016 de la Régie des distributeurs

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances du SIVOM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de 2016, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

RESULTAT D'EXERCICE 2016

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	6 517.09 €	Dépenses :	0.00 €
Recettes :	7 472.00 €	Recettes :	1 641.60 €
Résultat 2016 :	954.91 €	Résultat 2016 :	1 641.60 €

RESULTAT DE CLOTURE 2016

Fonctionnement		Investissement	
Exercice 2015 :	3 222.25 €	Exercice 2015 :	1 314.38 €
Exercice 2016 :	954.91 €	Exercice 2016 :	1 641.60 €
Résultat de clôture :	4 177.16 €	Résultat de clôture :	2 955.98 €

Le Président, ne participant pas au vote, sort de la salle en demandant au 1^{er} Vice-Président, Bertrand HOUILLON, de faire voter le Compte Administratif 2016.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen, fixe à la somme 0 € le montant du prélèvement sur l'excédent de la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement et déclare toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

3.e. Affectation des résultats 2016 du SIVOM

Le résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement est de **723 373.31 €**.

La section d'investissement présente un **résultat de clôture 2016 déficitaire de 531 820.60 €** repris au budget de l'exercice suivant au compte 001 sous la mention « solde d'exécution reporté », auquel il faut ajouter **57 000 €** compte tenu de l'impact des restes à réaliser déficitaire, soit un résultat net d'exécution déficitaire de **588 820.60 €**.

Dès lors, le besoin de financement constaté doit être couvert par l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de **588 820.60 €** au compte 1068 " réserves ".

Le reliquat, soit : **723 373.31 € – 588 820.60 € = 134 552.71 €** sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2017 sous la mention " article 002 " résultats antérieurs reportés.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3.f. Affectation des résultats 2016 de la Régie des distributeurs

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de **4 177.16 €**.

La section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire de **2 955.98 €**.

L'excédent de fonctionnement, soit **4 177.16 €**, sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant sous la mention « article 002 » excédents antérieurs reportés.

L'excédent d'investissement de **2 955.98 €** sera repris dans les recettes de la section d'investissement du budget de l'exercice 2017 sous la mention « Art. 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Délibération votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3.g. Budget 2017 du SIVOM

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté le budget primitif 2017 du SIVOM de la Région de Chevreuse :

- **pour la section de fonctionnement**

DEPENSES

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	805 000.00 €
✓ Chap. 12 « charges du personnel »	1 023 000.00 €
✓ Chap. 022 « dépenses imprévues »	70 347.00 €
✓ Chap. 023 « virement section investissement »	761 553.00 €
✓ Chap. 042 « opérations d'ordre »	26 000.00 €
✓ Chap. 65 « autres charges de gestion »	192 000.00 €
✓ Chap. 66 « charges financières »	155 000.00 €
✓ Chap. 67 « charges exceptionnelles »	1 100.00 €
✓ TOTAL	3 034 000.00 €

RECETTES

✓ Chap. 002 « résultat de fonctionnement »	134 552.71 €
✓ Chap. 013 « atténuation des charges »	1 000.00 €
✓ Chap. 70 « produits des services »	1 099 000.00 €
✓ Chap. 73 « impôts et taxes »	1 653 000.00 €
✓ Chap. 74 « dotations, subventions »	104 000.00 €
✓ Chap. 75 « autres produits »	42 000.00 €
✓ Chap. 77 « produits exceptionnels »	447.29 €
✓ TOTAL	3 034 000.00 €

- pour la section d'investissement

DEPENSES

✓ Chap. 001 « solde d'exécution reporté »	531 820.60 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	429 100.00 €
✓ Chap. 20 « immobilisations incorporelles »	6 900.00 €
✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	27 000.40 €
✓ Chap. 23 « immobilisations en cours »	460 553.00 €
✓ TOTAL	1 455 374.00 €

RECETTES

✓ Chap. 021 « virement section de fonctionnement »	761 553.00 €
✓ Chap. 040 « opération d'ordre »	26 000.00 €
✓ Chap. 10 « dotation/FCTVA »	78 000.00 €
✓ Chap. 21 « opérations patrimoniales »	1 000.40 €
✓ Chap. 1068 « excédent de fonctionnement »	588 820.60 €
✓ TOTAL	1 455 374.00 €

3.h. Budget 2017 de la Régie des distributeurs

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté le budget primitif 2016 du SIVOM de la Région de Chevreuse :

- pour la section de fonctionnement

DEPENSES

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	10 000.00 €
✓ Chap. 042 « opération d'ordre »	2 000.00 €
✓ TOTAL	12 000.00 €

RECETTES

✓ Chap. 002 « résultat reporté »	4 177.16 €
✓ Chap. 70 « produits des services »	7 822.84 €
✓ TOTAL	12 000.00 €

- pour la section d'investissement

DEPENSES

✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	4 955.98 €
✓ TOTAL	4 955.98 €

RECETTES

✓ Chap. 001 « résultat reporté »	2 955.98 €
✓ Chap. 40 « opérations d'ordre »	2 000.00 €
✓ TOTAL	4 955.98 €

3.i. Participations des Communes 2017

COMMUNES	Total	Fonctionnement	Emprunts (capital/intérêts)
CERNAY LA VILLE	82 994 €	51 837 €	31 157 €
CHATEAUFORT	54 404 €	28 367 €	26 037 €
CHEVREUSE	431 400 €	293 013 €	138 387 €
CHOISEL	36 842 €	24 478 €	12 364 €
DAMPIERRE	51 024 €	30 011 €	21 013 €
MAGNY LES HAMEAUX	326 610 €	164 158 €	162 452 €
MILON LA CHAPELLE	39 395 €	34 323 €	5 072 €
ST FORGET	24 760 €	15 968 €	8 792 €
ST LAMBERT	41 808 €	33 235 €	8 573 €
ST REMY LES CHEVREUSE	391 431 €	243 809 €	147 622 €
SENLISSE	32 332 €	21 801 €	10 531 €
TOTAL	1 513 000 €	941 000 €	572 000 €

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide de reconduire la mise en recouvrement de ces participations par imposition syndicale pour l'année 2017.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BENMUSSA pose deux questions :


1. Que sera l'incidence pour le SIVOM avec la sortie de la Commune de Cernay la Ville ?
2. Où en est le litige des terrains d'assiette de la piscine intercommunale avec la Ville de Chevreuse ?

Le Président lui répond qu'en ce qui concerne sa première question, les engagements financiers concernent les emprunts contractés antérieurs à la date de sortie de la collectivité. Au 1^{er} janvier 2017, le montant était de l'ordre de 441 000 €. Conformément aux statuts du SIVOM, la Commune de Cernay la Ville a deux possibilités, soit de rembourser cette dette en une seule fois, soit de continuer à payer chaque année jusqu'à la fin des emprunts. Le Président ajoute que la Commune de Cernay la Ville sera peut-être présente jusqu'en 2019 puisqu'ils attendent la fin de la construction de la piscine de Rambouillet.

En ce qui concerne le litige des terrains, le Président lui répond que le Tribunal s'est réuni en novembre dernier. La position de Chevreuse n'a pas été retenue. Chevreuse doit céder les terrains au SIVOM. Chevreuse a un délai de 2 mois pour faire appel. Madame Héry pense que Chevreuse a fait appel avant la fin du délai. Le Président téléphonera à l'avocat pour savoir si Chevreuse a bien fait appel.

Renseignement pris après la réunion : La Ville de Chevreuse a bien fait appel.

Aucune autre question, le Président lève la séance à 21h30.


Jacques PELLETIER
Président